Image not found or type unknown

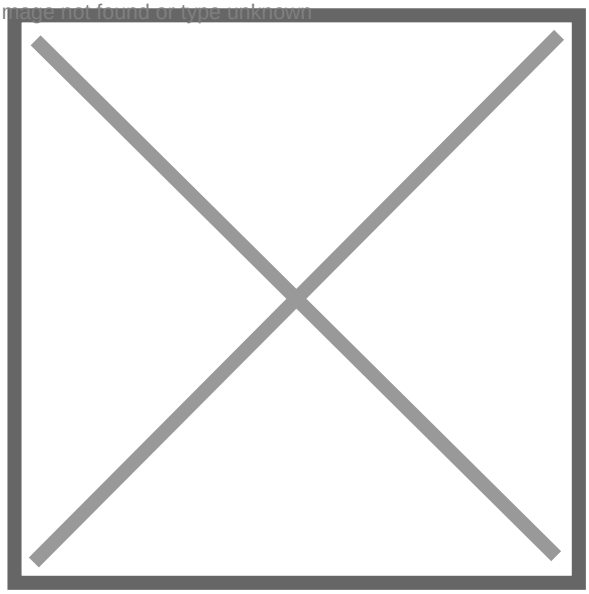

Probleme pour aller prendre les enfants lors de mon droit de gard

Par **altbn1**, le **21/02/2009** à **08:55**

voilà je suis divorcé depuis le 20 novembre 2007, mon ex femme avait alors la garde d mes deux plus jeunes enfants et moi de l'aîné... D'aout 2007 (mon mois de garde pendant les vacances d'été) à fin janvier 2008 elle n'a jamais pris les enfants sauf un week end, je les avais tout le temps alors que c'est elle qui avait la garde , je n'ai hélas rien signifier en ce temps là auprès des services compétents. Elle a récupérer les deux plus jeunes en février 2008.
depus nous exercions mon droit de garde un week end sur deux et la moitié des vacances comme s'étaient prévu... lui prenant les enfants en plus lorsqu'elle me le demandait .
Au vacance de la toussaint quand j'ai voulu lui rendre les enfants, elle n'était pas là, partie en vacance avec son nouveau compagnon j'ai du mettre les enfants chez ma mère elle ne les a récupérer que 3 jours plus tard... je n'ai encore fait aucune action pouvant la pénaliser...
depuis j'ai déménagé, j'habite désormais à 50 km de chez elle et je ne peux venir moi même chercher les enfants puisque je n'ai pas le permis, mon amie chez qui je vis à elle le permis mais aussi trois enfants qu'elle refuse de mettre de côté et de laisser seul(ils ont 11 ans 9ans et 2 mois)pour m'emmener aller chercher les miens...
Quand à mon ex femme elle laisse la majeur partie du temps mon fils de 17 ans et ma fille de 13 ans chez ma mère prétextant que son compagnon ne les supporte pas... lors de ces weeks end de garde elle ne prend quele plus jeune et laisse tojours et ce sans exception les deux autres à ma mère qui agée de 75 ans n'ose rien lui dire...
jusqu'à présent c'était ma soeur qui m'amenait les enfants lors de mes droits de garde mais elle ne va plus pouvoir et la dit à mon ex femme qui me menace de faire de mains courantes contre moi afin de m'enlever mes droits parentaux si je ne viens pas les chercher , mais je n'ai pas de permis comment dois je faire? est ce obligatoire que ça soit moi qui soit obliger d'aller les chercher? Mon ex femme ne peut elle pas être contraint de me les amener?

Par **julius**, le **21/02/2009** à **13:16**

C'est le cadre du divorce qui indique comment procéder.

Ainsi , si vous êtes "condamné" , vous devez aller chercher les enfants , et les prendre. Cependant , cela s'entend dans le sens ou les deux doivent être intelligent pour les enfants.

En cas d'incapacité , contacter le JAF qui tranchera avant d'avoir des plaintes pour non-garde des enfants.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés